
Les enjeux des politiques d'accompagnement en éducation dans leurs déclinaisons sur le terrain

Basile Yapi*^{†1}

¹Francophonie Education Diversité (FRED) – Université de Limoges : EA6311, Institut des Sciences de l'Homme et de la Société - ISHS – Faculté des Lettres et Sciences Humaines 39E Rue Camille-Guérin 87036 LIMOGES Cedex, France

Résumé

En France, l'accompagnement à la scolarité (1) (Collectivités territoriales) et l'accompagnement éducatif (2) (Ministère de l'éducation nationale) sont des mesures institutionnelles nationales à travers lesquelles apparaissent les politiques d'accompagnement en éducation au niveau des territoires. Par ces mesures visant la Réussite des enfants et élèves dits en difficultés, il s'agit d'appuyer aux devoirs scolaires, d'offrir des séances de sports, d'expressions artistiques, d'actions " citoyennes " ...dans ou hors établissements scolaires. Ces espaces ou " terrain " de mise en œuvre rassemblent divers acteurs relevant d'instances académiques ou/et communales dans des échanges laissant entrevoir des tensions. Comme le relève Ben Ayed (2009), avec l'émergence des politiques éducatives territorialisées, il apparaît à présent fondé d'évoquer l'idée d'un " nouvel ordre éducatif local " porteur de complexité, de contradictions et d'ambiguïtés et devenant source de tensions, de problèmes non résolus lorsqu'il ne contribue pas à en faire émerger de nouveaux. Si l'Éducation nationale et les Collectivités territoriales (3) s'accordent sur la nécessité d'un accompagnement, sa mise en œuvre concrète reste problématique. Car, on y observe un foisonnement d'initiatives (Glassman, 2001) provenant de divers acteurs ou groupe d'acteurs (Enseignants, Educateurs, monde associatif, bénévoles, Services sociaux, agents municipaux...). Ces initiatives que ces derniers nomment aides, soutien, ateliers ou activités (et qui se réclament de l'accompagnement) s'orientent tantôt en faveur de la Réussite scolaire (Résultats, qualifications scolaires) tantôt en faveur de la Réussite éducative (Comportement social, Savoir-être) ou des deux, révélant ainsi, des enjeux sémantiques et politiques. Réfléchir au positionnement des acteurs dans la mise en œuvre des politiques d'accompagnement en éducation, implique de pointer et d'approcher leurs rapports aux normes législatives (textes de lois, décrets) et réglementaires (Circulaires, notes de service) qui sont censées fonder, cadrer, orienter les dispositifs et pratiques. Comment se saisissent-ils de ces normes pour légitimer ou orienter leurs pratiques ? Qu'il s'agisse des instances décisionnelles ou des espaces d'actions, comment le chercheur peut-il approcher leurs acteurs sans courir le risque d'être instrumentalisé ? C'est à partir des données collectées, lors de nos observations et entretiens réalisés en situations de travail (recueil de traces, de bribes de discours, d'archives et d'entretiens auprès d'acteurs engagés dans des pratiques locales d'accompagnement ou dans les instances décisionnelles) que nous proposons, selon une approche comprehensive d'approfondir cette réflexion.

References bibliographiques

*Intervenant

[†]Auteur correspondant: sybasile@yahoo.fr

Becker H. (2002), Les ficelles du metier. Comment conduire sa recherche en sciences sociales, Paris: La Decouverte

Ben Ayed Choukri (2009) Le nouvel ordre educatif local. Mixite, disparites, lutttes locales. Paris: PUF Friedberg Erhard (1997). Le pouvoir et la rgle. Dynamiques de l'action organisee. Paris: Le Seuil Glasman Dominique (2001). L'accompagnement scolaire. Sociologie d'une marge de l'ecole. Paris : PUF Paul Maela (2004). L'accompagnement : une posture professionnelle specifique. Paris : L'harmattan

Van Zanten Agnès (2001). L'ecole de la peripherie, Paris : PUF

(1) Guide de l'accompagnement à la scolarite (2001). Charte nationale de l'accompagnement à la scolarite. Paris

Collectivites Territoriales : notamment les communes avec l'engagement du monde associatif, et le concours de services publics locaux relevant entre autres du Ministère de la ville ; du Ministère des affaires sociales

(2) Circulaire n°2008-081 du 5 juin 2008 Paris : MEN-DGESCO (Ministère de l'Education nationale)

(3) Les lois de decentralisation ont ouvert de nouveaux espaces d'action dans l'education pour les Collectivites territoriales

La Loi n° 82-213 du 2 mars 1982 posera les principes. La Loi n° 83-8 du 7 janvier 1983, repartira les competences

Mots-Clés: Accompagnement, territoires, etablissements scolaires, acteurs educatifs